

Demande d'aide financière aux obnl locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Exercice 2020

IMPORTANT

Date limite 31 mai 2020

Désignation du requérant

Veillez remplir un formulaire de demande pour chacun des emplacements de votre OBNL.

Nom légal de l'OBNL		No. fournisseur
Adresse		
Arrondissement		Code postal
Nom du représentant de l'OBNL	Courriel	Téléphone
Adresse de correspondance (si différente)		City
		Code postal

Pièces justificatives

Veillez joindre les pièces justificatives numérisées et identifiées à votre OBNL

Une copie du bail initial (ou des baux) - et renouvellement - pour l'année 2020 (1^{er} janvier au 31 décembre 2020). Si la période est couverte par plus d'un bail ou que l'emplacement comporte plusieurs locaux, une copie de tous les baux (et renouvellements) est annexée.

Les lettres patentes de l'OBNL, au besoin.

Veillez certifier de votre période d'occupation pour l'année 2020, en l'indiquant ci-dessous :

Nous attestons que la période d'occupation :

du local # _____, est du _____ du mois de _____ 2020 au _____ du mois de _____ 2020
du local # _____, est du _____ du mois de _____ 2020 au _____ du mois de _____ 2020
du local # _____, est du _____ du mois de _____ 2020 au _____ du mois de _____ 2020
du local # _____, est du _____ du mois de _____ 2020 au _____ du mois de _____ 2020

Une copie du bail (ou des baux) – ou renouvellement – faisant foi de la période d'occupation vous sera transmise dès que disponible. Si la période est couverte par plus d'un bail ou que l'emplacement comporte plusieurs locaux, une copie de tous les baux (et renouvellements) vous sera transmise.

Informations relatives au partage des coûts d'exploitation

Veillez indiquer qui, du propriétaire ou du locataire, a charge des coûts suivants :

	Propriétaire	Locataire
(1) Chauffage		
(2) Électricité		
(3) Climatisation		
(4) Entretien et réparation		
(5) Entretien ménager		
(6) Autres (précisez) :		

Pour fins d'estimation du loyer mensuel net, veuillez remplir la grille en **annexe** - Calcul du loyer mensuel net des coûts d'exploitation et y détailler, les coûts d'exploitation si ces derniers sont **inclus au loyer**, sur une base **mensuelle** : (1) Chauffage; (2) Électricité; (3) Climatisation; (4) Entretien & réparation; (5) Entretien ménager; (6) Autres.

Pour l'année 2020 (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020), veuillez indiquer pour l'emplacement le loyer annuel net (**excluant** les coûts d'exploitation, si ces derniers sont inclus au loyer) :

Loyer annuel net : _____

La Ville de Montréal se réserve le droit de réduire le loyer d'un pourcentage représentatif de ces coûts d'exploitation, dans la mesure où les explications fournies ou disponibles ne sont pas suffisantes.

Domaine principal d'intervention

Veuillez cocher UN SEUL domaine principal de votre intervention.

Domaine du sport et loisirs

Loisir social et éducatif

Loisir de plein air

Sport et activité physique

Développement social et communautaire

Promotion des intérêts ou défense des droits d'un groupe de personnes

Lutte contre une forme de discrimination

Aide à des personnes en difficulté

Prévention

Domaine de l'art et de la culture

Arts et lettres

Arts visuels, arts de la scène, métiers d'art, multimédia, arts médiatiques, lettres

Loisir culturel

Loisir scientifique

Patrimoine

Art public, institutions à caractère muséal, animation patrimoniale, histoire et archéologie, archives, design et mise en valeur du patrimoine, patrimoine d'expression

Informations concernant l'OBNL

Veuillez cocher la case appropriée en regard de chaque énoncé.

oui non

1. L'organisme est à but non lucratif, dûment constitué, notamment selon la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., chapitre C-38), la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009, c. 23) ou sous forme de coopérative.
2. L'OBNL n'est pas en défaut en vertu de toute loi lui étant applicable.
3. L'OBNL est locataire d'un emplacement situé dans un immeuble imposable qui appartient à la catégorie des immeubles non résidentiels du territoire de la Ville de Montréal.
4. Les activités de l'OBNL sont exercées sur le territoire de la Ville de Montréal pour le bénéfice des résidents/résidentes.
5. L'OBNL est libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
6. Les membres du conseil d'administration le sont à titre bénévole.
7. L'emplacement est occupé en vertu d'un bail, à l'exclusion d'un droit de propriété de l'OBNL ou d'un démembrement de ce droit (par exemple, emphytéose).

8. Veuillez indiquer les buts et objectifs poursuivis par votre OBNL tels que décrits dans sa charte.

9. Veuillez décrire les activités qu'exerce votre OBNL à l'emplacement faisant l'objet par cette demande.

Déclaration du requérant

Je soussigné(e), en ma qualité d'occupant(e) ou de représentant(e) autorisé(e) de l'occupant(e) d'un emplacement utilisé par un OBNL, requiert de la Ville de Montréal une aide financière pour les OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, et déclare que :

Tous les renseignements fournis dans cette demande d'aide financière sont exacts. En foi de quoi je signe,

Signature du requérant _____ Date _____

Modalités

Pour bénéficier de l'aide financière pour l'exercice 2020, le requérant doit faire parvenir le formulaire, et son annexe, dûment rempli et signé, accompagné des documents exigés, à la Ville de Montréal par courriel, en spécifiant dans l'Objet le nom légal de l'OBNL, à : OBNL_locataires_2020@ville.montreal.qc.ca. Aucune demande reçue après le 31 mai 2020 ne sera acceptée. L'OBNL devra fournir, s'il y a lieu, et ce, dans les délais requis, tout autre document que la Ville de Montréal exigera.

Sur la base de cette déclaration de l'OBNL, la Ville vérifiera la validité d'apporter une aide financière à la lumière des Lignes directrices aux fins d'octroyer une aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs adoptées par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Aide financière aux OBNL locataires

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lyne Raymond - chef de division

514 872-2252

Le formulaire et son annexe, le bail initial et le bail courant et tout autre document requis doivent être transmis par courriel en spécifiant en OBJET le nom légal de l'OBNL, à l'adresse suivante : OBNL_locataires_2020@ville.montreal.qc.ca

IMPORTANT
Date limite 31 mai 2020

Autorisation du requérant

Le dépôt d'une demande d'aide aux OBNL locataires accorde à la Ville de Montréal, si elle le juge opportun, le droit de procéder à des vérifications ou à une inspection du local ou des locaux de l'emplacement désigné et d'obtenir tout document qu'elle juge utile, tel que mentionné dans les lignes directrices susmentionnées.

Signature du requérant _____ Date _____

Demande d'aide financière aux obnl locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

Annexe – calcul du loyer mensuel, net des coûts d'exploitation

Veillez joindre ce tableau d'information à votre formulaire de demande.

Exercice 2020												
Bail	No. du local de l'emplacement	Date de début du bail mm/aaaa	Date de fin du bail mm/aaaa	Coûts d'exploitation (inscrire seulement si inclus dans votre loyer)							Loyer mensuel BRUT (avant TPS et TVQ)	Loyer mensuel NET
				Chauffage (1)	Électricité (2)	Climatisation (3)	Entretien et réparation (4)	Entretien ménager (5)	Autres (6)	Total (7)		
#1												
#2												
#3												
#4												
#5												
#6												
#7												
#8												
#9												
#10												
#11												
#12												
#13												
#14												
#15												